

RECUEIL

(mise à jour décembre 2021 - version portail web)

Emploi transfrontalier : mode d'emploi



Interreg 

France-Wallonie-Vlaanderen UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

**Emploi sans frontières
Grenzeloos tewerkstellen**

*Avec le soutien du Fonds européen du développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling*

AVANT-PROPOS

Ce recueil a été conçu dans le cadre du projet Interreg Emploi sans frontières et en est la propriété.

Il constitue un outil non exhaustif.

Territoires concernés par le projet :

- Lille – Kortrijk – Tournai
- Littoral – Flandre intérieure
- Hainaut centre/sud – Condé-sur-Escaut – Maubeuge – Valenciennes



Avec le soutien de / Met steun van :



4. Statut du travailleur frontalier

Qu'est qu'un travailleur frontalier ?

Dans l'Union européenne, le Règlement 883/2004 (...) définit le terme « travailleur frontalier »: (...) « **toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine** ».

Source: www.csir-hnfk.eu

Travailler au-delà de la frontière a des conséquences notamment dans 3 grands domaines

- **Droit du travail**
- **La fiscalité**
 - Impôts
- **La sécurité sociale**
 - Assujettissement Sécurité Sociale
 - Démarches après l'embauche
 - Soins de santé
 - Incapacité de travail
 - Accident de travail
 - Allocations familiales
 - Chômage
 - Retraite

Contact pour cette thématique :

CSIR-HNFK



www.csir-hnfk.eu

= Conseil Syndical Inter Régional
Hainaut, Nord – Pas-de-Calais, Flandre Occidentale, Kent (South East England)

6 organisations syndicales régionales belges et françaises qui :

- fournissent des informations et des conseils sociaux-juridiques en matière de conditions de vie et de travail (droit du travail, sécurité sociale, fiscalité, logement, etc.) ;
- tiennent des permanences sur le territoire concerné ;
- recensent les obstacles à la mobilité et mettent tout en œuvre quant à leur levée.

- ➔ Plus d'info : www.emploi-sans-frontieres.eu
- ➔ Contact : contact@emploi-sans-frontieres.eu